Union Nationale des Entreprises Adaptées

Chère dirigeante, chère collègue,
Cher dirigeant, cher collègue,

Avant toute chose, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, et à tous vos collaborateurs, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que cette année 2024 vous apporte du bonheur, des succès, professionnels et personnels. Que 2024 soit signe de réussites, d'innovations, de collaborations fructueuses et de développement pour vos Entreprises Adaptées. Que 2024 puisse renforcer la capacité entrepreneuriale de notre modèle d'Entreprise Adaptée et que celui-ci soit créateur d'emplois pour les personnes en situation de handicap.

Nos réussites politiques

Le travail de l'UNEA a permis de nombreuses avancées pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'inscription, dans la loi de réforme des retraites (et non seulement par décret) et sur proposition de l'UNEA, d'un possible départ à 55 ans pour les travailleurs en situation de handicap, écarte pour ces salariés un possible recul de 2 ans de l'âge de leur départ à la retraite anticipée.

La loi pour le plein emploi et désormais France Travail rendent possible l'extension des droits ouverts par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH). C'est une demande que nous portions de longue date pour faciliter le recrutement au sein de nos structures. Cette loi « plein emploi » introduit la pérennisation du CDD Tremplin, des EATT et du motif de recours à l'intérim pour les BOETH, prônés de longue date par l'UNEA. Autre mesure soutenue par l'UNEA et concrétisée lors de l'année passée, la suppression de l'application du délai de carence entre deux contrats de mission durant le parcours d'insertion du salarié en EATT ou lorsque l'entreprise utilisatrice embauche le salarié, à l'issue de son contrat de mission, en CDD d'au moins deux mois. **Cette mesure que nous avons portée collectivement avec nos collègues de la Fédération des Entreprises d'Insertion est une belle avancée pour les salariés en parcours via l'EATT.**

La loi de finances pour 2024 prévoit un budget des Entreprises Adaptées à la hausse. Elle ouvre également la possibilité, pour le salarié en situation de handicap reprenant une activité en milieu ordinaire au-delà d'un mi-temps, de cumuler son salaire et l'AAH pendant 2 ans. Cette disposition, réclamée de longue date par notre Union, devrait permettre de faciliter le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap sans connaître une perte de ressources ce qui aujourd'hui est rendu impossible pour les personnes reprenant une activité de plus de 17h30. Si la mesure a été confirmée dans l'exposé général des motifs du PLF 2024, je serai attentive à sa concrétisation par voie réglementaire.

Enfin, après une mobilisation de nos forces vives à la rentrée dernière, nous saluons l'exclusion du calcul du montant net social de l'ensemble des contributions correspondant à des garanties collectives comme la prévoyance complémentaire des salariés. C'est une belle avancée pour les salariés des Entreprises Adaptées qui pouvaient

se voire exclus notamment de la prime d'activités du fait des surcoûts sociaux liés à la spécificité de notre modèle.

Nous souhaitons que 2024 soit une année riche pour l'inclusion des salariés en situation de handicap, synonyme d'avancées sociales et sociétales. Nous nous y attellerons à travers plusieurs chantiers, à commencer par celui des surcoûts en Entreprise Adaptée, afin de :

- Prôner la nécessité de mutualiser le risque AT-MP de tous les BOETH sur l'ensemble des employeurs afin d'éviter un déséquilibre financier pour les entreprises vertueuses ;
- Adapter les nouvelles règles de gestion des congés payés aux spécificités des Entreprises Adaptées.

Nous serons également très actifs dans le déploiement de France Travail, et présentons à Monsieur Thibaut Guilluy, son Directeur général, tous nos vœux de réussite pour sa mise en œuvre. L'UNEA se tient à son entière disposition afin de l'appuyer dans cette tâche ambitieuse. Nous serons aussi vigilants à la bonne représentation des Entreprises Adaptées dans le réseau pour l'emploi, ainsi qu'à l'application réglementaire des évolutions de France Travail et à de possibles ajustements.

Autre chantier prioritaire, le renforcement de la commande publique inclusive sera au cœur de nos travaux afin de multiplier les possibilités de développement pour les Entreprises Adaptées et de valoriser son modèle vertueux.

Nos réussites opérationnelles

En 2023, les équipes de l'UNEA vous ont accompagnés avec :

- Les ZoOMs, rendez-vous digitaux d'actualités ou d'informations techniques, ont rassemblé plus de 1 250 participants.
- Plus de 500 questions d'ordre juridiques et réglementaires sur la spécificité de notre modèle d'entreprise solutionnés par les équipes de l'UNEA.
- Plus de 225 visites d'Entreprises Adaptées ont été réalisées par nos chargées de mission territoriales afin d'être à l'écoute de vos préoccupations mais également pour valoriser vos métiers.
- Près de 13 000 heures de formation délivrées par l'Académie UNEA auprès de 650 stagiaires et une première promotion du CFA a été réalisée.
- Des événements que vous avez plébiscités : avec près de 200 participants au colloque à Bercy cet été et plus de 300 personnes à chaque campagne de nos réunions régionales.
- Une veille hebdomadaire sur les marchés réservés qui a permis de relayer plus de 900 marchés publics.
- La campagne de communication « Les entreprises Adaptées : la performance qui a du sens ». Elle a permis aux vidéos réalisées d'être vues par plus de 3,7 millions de personnes. Nous rappelons que l'objectif de cette campagne est de **prouver au quotidien que les**

Union Nationale
des Entreprises Adaptées

Entreprises Adaptées développent des activités économiques viables au service de l'emploi des personnes en situation de handicap en vue d'un retour sur investissement positif au sein des territoires.

Cette année a également vu se concrétiser notre réforme statutaire qui a été adoptée lors de notre dernière assemblée générale et qui vise à permettre la représentation de toutes les Entreprises Adaptées au sein de notre Union, qui rééquilibre le pouvoir de décision et inscrits dans nos statuts notre représentation territoriale.

Les équipes de l'UNEA resteront fortement mobilisées au cours de cette année 2024 pour permettre le développement des Entreprises Adaptées.

Alors, chers entrepreneurs sociaux, soyons audacieux, soyons inclusifs, soyons collectifs, continuons à participer à la relance et à la construction d'une société encore plus inclusive.

Nous savons compter sur vous, vous pouvez compter sur nous, construisons ensemble, l'union fait la force !

Avec près de 600 adhérents et 75 % de taux de représentation, nous lançons cette année notre campagne d'adhésion avec un objectif de faire toujours mieux. Comme l'année dernière, **la cotisation intégrera une invitation gratuite** pour un représentant de l'Entreprise Adaptée à notre Congrès qui se tiendra cette année à Dijon les 30 et 31 mai. Nous accordons également **une remise de 50 %** sur le montant de la cotisation **pour les primo-adhérents** qui ont moins de deux années d'existence. Pour ceux qui le souhaitent, **nous avons intégré la possibilité d'une contribution volontaire afin de soutenir les actions que nous menons.**

Pour conclure, je vous remercie de nouveau chaleureusement pour votre fidélité à notre Union. Je réitère tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de succès en 2024, pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

La Présidente,

Pamela BRYANT.

UNEA - 140 avenue Jean LOLIVE – 93500 PANTIN – tel : 01 43 22 04 42 - info@unea.fr – www.unea.fr
SIRET 411 811 938 00066

Union Nationale
des Entreprises Adaptées

Quelques conseils pour bien compléter votre bulletin d'adhésion :

- **Le bulletin d'adhésion se complète par CPOM**
- Veuillez bien renseigner l'annexe précisant l'ensemble des établissements qui rentrent dans le périmètre de votre CPOM
- Choisissez votre collège de membres :
  - membre possédant plus de 5 CPOMS
  - membre possédant de 1 à 5 CPOMS
- Les effectifs à renseigner se font en "personnes physiques"
- La cotisation se calcule sur l'effectif total de l'Entreprise
- Votre accord pour participer à la collecte des données économiques et sociales qui nous sert à défendre nos propositions, à valoriser et à maintenir les moyens pour garantir le développement de notre modèle d'Entreprise Adaptée.
- Veuillez retourner votre bulletin **avant le 29 février 2024**.
- Vous pouvez retourner votre bulletin par mail à l'adresse **vfricou@unea.fr** ou **info@unea.fr**